

MAIRIE
DE
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 05/10/2026

Séance du 17 septembre 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°50 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCO, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérôme JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilali SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Didier GENDRAUD

Étaient absents : Mme Estelle CAMARA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN

Procurations de vote : Mme Estelle CAMARA à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Serge COUËSMES à M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°30) M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN, Mme Frédérique THOMAS MAURIN à Mme Anne-Rachel SCHERTZ

OBJET : 35 - Décision modificative n°2 de l'exercice 2026

Délibération n° 008397

35
Décision modificative n°2 de l'exercice 2026

Rapporteur : M. Fabrice TAILLARD, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°1	08/09/2026	Favorable unanime (3 abstentions)

Résumé :

La Décision modificative n°2 est la troisième phase budgétaire de l'exercice 2026, après le Budget Primitif et la Décision Modificative n°1. Elle représente un volume global de 0,8 M€ sur le Budget principal et le Budget annexe Forêts.

La Décision modificative n°2 est la troisième phase budgétaire de l'exercice 2026, après le Budget Primitif et la Décision Modificative n°1 : elle permet de procéder à l'ajustement de certaines prévisions budgétaires et proposer l'inscription de dépenses et recettes nouvelles, avec un volume global de 0,8 M€, sur le Budget principal et le Budget annexe Forêts.

I – LE BUDGET PRINCIPAL

Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent respectivement à 0,5 M€ et 0,2 M€, dont 0,1 M€ en mouvements réels (et 0,1 M€ en mouvements d'ordre, équilibrés en recettes et en dépenses, s'agissant de régularisations comptables intervenant sur les avances versées aux entreprises sur des marchés de travaux).

Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement n'est pas modifié.

En investissement, la prévision d'emprunt est réduite de 0,5 M€, pour ajustement au plus près des besoins de l'exercice.

Les principales inscriptions sont les suivantes, par Commission :

a) Finances, ressources humaines, performance publique, attractivité du territoire

- En matière de dotations, la prévision budgétaire est ajustée, en recettes et en dépenses, à la suite de la notification par l'Etat, le 17 juillet dernier, du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) au titre de l'année 2026.

Le territoire de Grand Besançon Métropole (GBM) s'avère perdre cette année son éligibilité de la recette du FPIC, alors même qu'il reste redevable d'une contribution, de plus en nette augmentation.

Si, ces dernières années, le territoire de Grand Besançon s'éloignait progressivement du seuil d'inéligibilité, ce qui laissait présager une pérennité de cette recette, il apparaît que cette trajectoire s'est brutalement inversée cette année, avec une évolution de + 62 places dans le classement.

GBM est en effet désormais classé au 749^{ème} rang sur 744 territoires éligibles à la recette de FPIC (après le 687^{ème} rang en 2025 et le 697^{ème} rang en 2024 sur 745 territoires éligibles).

La sortie du dispositif entraîne de fait l'application d'un mécanisme dégressif, avec un versement attendu de 90 % du montant perçu l'année précédente pour la première année, puis 70 %, 50 % et enfin 25 % les trois années suivantes.

Dans le cadre de la répartition de droit commun maintenue sur le territoire de Grand Besançon Métropole, comme les années précédentes, la Ville :

- perçoit ainsi en 2026 une dotation de 1,1 M€ de FPIC (contre 1,3 M€ en 2025)
- et y contribue à hauteur de 173 K€ (contre 48 K€ en 2025).

En conséquence, les prévisions budgétaires initiales, basées sur une poursuite de la situation antérieure, doivent être revues dans le cadre de la présente Décision modificative, avec - **152 K€ en recettes et + 98 K€ en dépenses**.

• En matière de ressources humaines et de conditions de travail du personnel :

- l'aménagement **d'un écocentre rue Jacquard, au Centre Technique Métropolitain**, pour un montant de 606 K€ TTC.

Destiné à faciliter et moderniser la gestion, le tri et l'évacuation des déchets provenant des chantiers réalisés par la Ville et Grand Besançon Métropole, cette opération, qui fait l'objet d'une délibération individualisée présentée lors de ce même Conseil Municipal, est financée à parité entre la Ville, qui en porte la maîtrise d'ouvrage, et GBM, soit une participation nette de 152 K€ pour chaque collectivité, déduction faite d'une subvention obtenue de l'Agence de l'Eau (202 K€) et d'une récupération de la TVA via le FCTVA.

- 174 K€ sont par ailleurs inscrits pour **des travaux et aménagements d'amélioration des conditions de travail et d'accueil dans les locaux administratifs**, avec le remplacement à réaliser des ascenseurs du Centre Administratif Municipal et du Musée du Temps dans sa partie administrative, l'agencement des espaces de travail dans les nouveaux locaux situés au 98 Grande Rue et un renforcement des crédits dédiés au renouvellement du mobilier pour le personnel.
- 45 K€ permettent également d'abonder les crédits dédiés à la sécurité informatique et au stockage de données, en parallèle de la forte augmentation des coûts constatée ces derniers mois, liée au contexte international. Pour mémoire, la prise en charge est assurée par Grand Besançon Métropole avec une refacturation à la Ville dans le cadre des services communs.

- En matière de fiscalité, des rôles supplémentaires encaissés courant de l'année en matière de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de taxe foncière conduisent à une inscription complémentaire de 191 K€ en recette.

39 K€ sont également ajoutés à la prévision budgétaire, suite à la notification définitive par l'Etat des allocations compensatrices.

b) Sécurité, cohésion sociale et habitat

- Dans le domaine de la sécurité et tranquillité publique, 95 K€ sont inscrits pour le **réaménagement des espaces de tir au sein du Fort de Chaudanne**, afin de permettre aux policiers municipaux de procéder aux exercices de formation et d'entraînement réglementaires, en lien avec l'armement progressif des brigades.

17 K€ visent par ailleurs à compléter le **dispositif de sécurisation des manifestations** dans le cadre de Vigipirate, avec l'acquisition de barrières anti véhicules « béliers » positionnées au niveau des points d'entrée et des accès secours.

- Garantir la sécurité des habitants passe également par s'assurer davantage encore de la sécurité des enfants dans les écoles, 20 K€ sont ainsi inscrits pour la poursuite des expérimentations d'un **dispositif de sûreté dans les établissements scolaires** dans le cadre d'une première phase de la mise en œuvre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), en lien avec l'Etat. Parallèlement, 15 K€ sont dédiés au remplacement de la sirène civile du réseau de Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) située à l'école Jules Ferry, pour garantir la fiabilité du dispositif d'alerte et de protection des populations.

c) Aménagement du territoire, santé, cadre de vie, transition environnementale

- L'amélioration du cadre de vie des habitants constitue une préoccupation forte, au regard des besoins exprimés par nos citoyens mais aussi de l'image et de l'attractivité de la Ville.

- Le renforcement de la propreté urbaine est un élément essentiel d'amélioration du quotidien : 32 K€ sont prévus dans la DM2 pour prolonger sur la fin de l'année le **renforcement en moyens humains** dédiés à la propreté des espaces publics, et 240 K€ sont destinés à **l'acquisition d'une nouvelle balayeuse**, compte tenu des besoins importants dans ce domaine et de l'état d'usure du matériel actuel. Ces moyens supplémentaires sont accompagnés d'un financement de l'éco-organisme CITEO (inscription en recettes).
- Dans ce même cadre, la Décision modificative intègre une inscription de crédits de 220 K€ pour accélérer le **remplacement des véhicules et matériels** à disposition des équipes municipales, que ce soit pour l'entretien des espaces publics ou le transport de repas pour les cantines, et 65 K€ sont prévus pour acquérir une nouvelle tondeuse électrique télécommandée pour les espaces verts, afin de faciliter l'entretien des zones difficiles d'accès et garantir la sécurité des agents utilisateurs.

En complément de ces acquisitions de matériel, 51 K€ sont inscrits pour la location de matériels spécifiques à la réalisation de certains travaux paysagers d'urgence.

- La Ville est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation des habitants face à ses effets.

50 K€ sont ainsi proposés pour lancer une étude de faisabilité s'agissant de **dispositifs de préservation de la ressource en eau potable**, et permettant notamment de doter les terrains d'honneur des complexes sportifs de la Malcombe et des Orchamps de dispositifs d'arrosage découplés du réseau.

10 K€ viennent également compléter le plan canicule mis en place cet été, en reconstituant, pour ne pas pénaliser leur action, les crédits des Maisons de Quartier municipales, qui ont mis en place en urgence des **espaces de fraîcheur** pour accompagner et soutenir les habitants.

d) Éducation, jeunesse, culture, sports et engagement citoyen

- Dans le domaine de l'Éducation et de la Petite Enfance, 41 K€ sont prévus pour **renforcer encore la capacité des restaurants scolaires** à la rentrée 2026-2027, ces crédits permettant l'accueil d'environ 100 élèves supplémentaires et une réponse plus adaptée aux besoins des parents.

La qualité de l'alimentation étant par ailleurs une préoccupation forte, 20 K€ sont également dédiés au **renouvellement des armoires mobiles de maintien en température**, notamment dans les restaurants scolaires susceptibles de fonctionner en double service (restaurants maternels Vauthier, Camus, Boichard et Hélvétie). Pour rappel, ces armoires sont essentielles à la sécurité alimentaire des cantines en liaison chaude. 18 K€ sont par ailleurs destinés au **remplacement d'équipements à la cuisine centrale**.

23 K€ de crédits supplémentaires sont inscrits à la suite des **dégradations survenues à la crèche des Époisses** (remplacement du mobilier et du petit matériel endommagés ou manquants nécessaires à l'accueil des enfants), et 23 K€ sont par ailleurs prévus pour des travaux d'urgence sur la façade de l'école Bourgoigne.

7 K€ interviennent en complément du Budget Primitif pour l'entretien des couches lavables en crèche, en lien avec l'accroissement des enfants accueillis (57 au total) avec la réouverture prochaine de la crèche des Orchamps.

Enfin, la Ville octroie un soutien complémentaire à l'association des Francas à hauteur de 13 K€ pour la remise en état des locaux de l'Espace Jean Moulin, occupés par la structure, suite à un dégât des eaux.

- La Décision modificative permet également de renforcer encore la dynamique lancée en matière de politique sportive et d'accès aux pratiques pour tous, à hauteur de 162 K€ au total.

20 K€ sont prévus afin d'engager dès à présent **l'étude de programmation pour la restructuration du Palais des Sports**, suite à la réalisation de l'étude de faisabilité, afin de mieux répondre aux besoins et faire rayonner cet équipement essentiel à l'attractivité de la Ville.

107 K€ sont consacrés à l'accélération **des travaux de mise aux normes de la piscine La Fayette**, et à l'accompagnement de l'Office Municipal du Sport pour le **développement d'une application numérique de mutualisation des moyens des clubs**.

Par ailleurs, en raison de la forte fréquentation des piscines municipales durant la période estivale, le dispositif de gardiennage a dû être renforcé, nécessitant un crédit supplémentaire de 35 K€. Parallèlement, les recettes de billetterie évoluent à la hausse par rapport à l'été 2025 (+ 70 K€).

- Dans le domaine de la Culture, 60 K€ sont prévus afin d'engager **une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour améliorer les conditions de conservation** de l'ensemble des collections patrimoniales muséales bisontines.

Au sein de la Citadelle, des crédits complémentaires interviennent à hauteur de 49 K€ pour procéder à la **remise aux normes de 5 chambres froides**, dans le cadre l'évolution de la réglementation.

Dans le cadre du projet de **réouverture de la Grande Halle**, des crédits complémentaires sont également nécessaires à hauteur de 215 K€, notamment pour garantir le respect des obligations réglementaires en matière d'accès du public à l'équipement et au vu de l'état général dégradé de certains réseaux.

e) Les autres ajustements comptables et budgétaires

Les Décisions modificatives constituent traditionnellement les phases budgétaires d'ajustement des différentes prévisions budgétaires, s'agissant du positionnement des crédits par chapitre budgétaire, de leur calibrage au plus près des besoins annuels, ou de la constatation de nouvelles recettes, à la fois pour optimiser et maîtriser les budgets alloués.

Sur la section d'investissement notamment, elles permettent d'ajuster les crédits annuels de paiement au plus près des réalisations prévisionnelles de l'exercice et du déroulement opérationnel des chantiers.

La DM2 intègre ainsi des glissements de crédits pour 2,6 M€, notamment s'agissant des écoles Vieilles Perrières et Paul Bert, et du complexe sportif Diderot. Ces décalages peuvent tenir aux différents temps de consultation des entreprises ou à des aléas dans le déroulement des chantiers, sans remise en cause de ces projets qui sont en cours.

D'autres opérations nécessitent à l'inverse des anticipations de crédits de paiement, compte tenu de leur fort niveau d'avancement, comme c'est le cas pour la Grande Halle (262 K€), en cours d'achèvement, pour le nouveau groupe scolaire Tristan Bernard (50 K€) désormais lancé, ou le solde du nouvel espace de la Place des Lumières (40 K€).

L'équilibre de la section d'investissement au vu de ces différents mouvements, est réalisé par un ajustement de la mobilisation d'emprunt nouveau, avec une baisse de 500 K€ par rapport à la prévision budgétaire (BP 2026 : 17,5 M€).

319 K€ correspondent par ailleurs à des réaffectations en dépenses de recettes encaissées et concernent essentiellement des subventions et mécénats, des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), ou des régularisations sur des marchés, principalement dans le domaine culturel, la maîtrise de l'énergie, le sport, la santé et la coopération internationale.

Des redéploiements de crédits à hauteur de 398 K€ sont enfin opérés entre différentes lignes budgétaires (charges à caractère général, subventions...), sans incidence financière.

II – LES BUDGETS ANNEXES

Seul **le budget annexe Forêts** est concerné par le présent rapport, avec l'intégration de 35 K€ de recettes encaissées au titre des prestations de service assurées par la Ville pour le compte de la société APRR sur l'éco-pont de l'autoroute A36, conformément à la convention de délégation de gestion signée, et +4 K€ d'ajustement à la hausse de la prévision de recettes d'affouage.

Ces ajustements de recettes permettent de renforcer à la même hauteur les dépenses de fonctionnement (39 K€), notamment pour les travaux d'exploitation et l'amélioration de la signalétique d'information en forêt.

A la majorité des suffrages exprimés, 13 contre, le Conseil municipal approuve la Décision modificative n° 2 de l'exercice 2026 pour le budget principal et le budget annexe Forêts, par chapitre et de manière globale conformément aux balances et documents budgétaires joints.

Résultat des votes :

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 51

Nombre de procurations de vote : 4

Nombre de suffrages exprimés : 55

Date de la convocation : 10 septembre 2026

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 42

Contre : 13

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Le Secrétaire de séance,

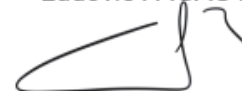
Pour extrait conforme,

L'Adjoint à la citoyenneté, la laïcité, le devoir
de mémoire, la démocratie participative,
la lutte contre les discriminations,
Correspondant défense,
Didier GENDRAUD



Document signé électroniquement

Le Maire,
Ludovic FAGAUT



Président de Grand Besançon Métropole.
Document signé électroniquement

BALANCE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET GENERAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Principal	Budget Forêts
011	Charges à caractère général	471 322,00	39 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	92 967,00	
014	Atténuations de produits	97 874,00	
65	Autres charges de gestion courante	-130 530,00	
656	Frais de fonctionnement des Groupes d'Elus		
Total dépenses de gestion des services		531 633,00	39 000,00
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		
68	Dotations aux provisions		
Total dépenses réelles de fonctionnement		531 633,00	39 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		
042	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>		
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>		
Total dépenses d'ordre de fonctionnement			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		531 633,00	39 000,00
D 002 Résultat reporté			
Restes à réaliser N-1			
TOTAL DES DEPENSES		531 633,00	39 000,00
013	Atténuations de charges		
70	Produits des services, du domaine et ventes	86 971,00	39 000,00
73	Impôts et taxes	-151 590,00	
74	Dotations et participations	247 276,00	
75	Autres produits de gestion courante	157 567,00	
Total recettes de gestion des services		340 224,00	39 000,00
76	Produits financiers		
731	Fiscalité directe locale	191 409,00	
77	Produits exceptionnels		
78	Reprises sur provisions		
Total recettes réelles de fonctionnement		531 633,00	39 000,00
042	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>		
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>		
Total recettes d'ordre de fonctionnement			
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		531 633,00	39 000,00
R 002 Résultat reporté			
Restes à réaliser N-1			
TOTAL DES RECETTES		531 633,00	39 000,00
RESULTAT SECTION			

**BALANCE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET GENERAL -
SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget Principal	Budget Forêts
20	Immobilisations incorporelles	-110 000,00	
204	Subventions d'équipement	97 800,00	
21	Immobilisations corporelles	2 020 301,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours	-1 915 213,00	
Total dépenses d'équipement		92 888,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	475,00	
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
18	Compte de liaison : affectation à...		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
Total dépenses financières		475,00	
45...	Total des opérations pour compte de tiers		
Total dépenses réelles d'investissement		93 363,00	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (6)		
041	Opérations patrimoniales	122 885,00	
Total dépenses d'ordre d'investissement		122 885,00	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		216 248,00	
D 001 Résultat reporté			
Restes à réaliser N-1			
TOTAL DES DEPENSES		216 248,00	
13	Subventions d'investissement	593 363,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	-500 000,00	
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		
Total recettes d'équipement		93 363,00	
10	Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		
18	Compte de liaison : affectation à ...		
26	Particip., créances rattachées à des particip.		
27	Autres immobilisations financières		
024	Produits cessions immobilisations		
Total recettes financières			
45...	Total des opérations pour compte de tiers		
Total recettes réelles d'investissement		93 363,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		

040	Opé. d'ordre de transferts entre sections		
041	Opérations patrimoniales	122 885,00	
Total recettes d'ordre d'investissement		122 885,00	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		216 248,00	
R 001 Résultat reporté			
Restes à réaliser N-1			
TOTAL DES RECETTES		216 248,00	
RESULTAT SECTION			